

DEJEPS spécialité « perfectionnement sportif »

Mention « concours de sauts
d'obstacles »

MAISON
FAMILIALE
RURALE
Auvergne
Rhône-Alpes

SAINT
FLOUR

Internat ouvert
toute l'année
(week-end,
vacances)

OBJECTIFS / DIPLÔMES

Certification de niveau III

L'entraîneur-coordonnateur exerce en autonomie son activité d'entraîneur, en utilisant le support technique défini par la mention « sportif » dans la limite des cadres réglementaires. Il est responsable sur les plans pédagogique, technique et logistique. Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il conduit, par délégation, le projet de la structure.

ADMISSION

- avoir au moins 18 ans
- le Galop 7 et une licence amateur ou pro valide
- attestation de recensement et certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense (pour les moins de 25 ans)
- le diplôme d'AFPS ou PSC1
- un certificat médical de non contre indication à la pratique de l'équitation.
- **posséder un cheval personnel ou confié sous contrat du niveau de la formation.**

PUBLIC

Deux publics admissibles en DEJEPS :

• **Un public initial qui suivra la formation sur 24 mois :** les stagiaires n'ayant pas une expérience professionnelle suffisante valideront en première année le BPJEPS puis le DEJEPS en deuxième année..

Ils devront avoir obligatoirement 5 classements en épreuve 1m15 dans les trois dernières années.

• **Un public de la formation professionnelle qui suivra la formation sur 12 mois ou moins (de 20 à 55 jours au centre de formation).** Les stagiaires ont déjà eu une activité professionnelle, avec une solide expérience : ils peuvent être patrons, salariés en CIF, demandeurs d'emploi.

ACCÈS A LA FORMATION : 2 ETAPES OBLIGATOIRES

1^{ère} étape :

Exigences préalables à l'entrée en formation : test technique et test pédagogique supervisés par le Ministère de la Jeunesse et des Sports

- un test technique (un parcours à réaliser 115cm/12 obstacles)
- un test pédagogique (une séance pédagogique de 30 min pour des galops 7)

Equivalences pour les Exigences préalables à l'entrée en formation :

Pour la partie technique :

– le cavalier justifiant de 5 classements en compétitions de niveau Amateur 2 Grand Prix au minimum ou équivalent en concours de sauts d'obstacles dans les trois dernières années, au moyen d'une attestation de performance délivrée par la DTN ;

– le sportif de haut niveau dans la discipline du concours de saut obstacles inscrit ou ayant été inscrit sur la liste ministérielle mentionnée à l'article L 221-2 du code du sport ;

Pour la partie pédagogique :

– le candidat titulaire du BPJEPS mention « activités équestres » ou du BEES 1 mention « activités équestres » ou mention « équitation »

2^{ème} étape :

Sélection interne MFR Saint-Flour : épreuve écrite, entretien individuel et projet professionnel

LES « PLUS »

- Partenariat avec l'Ecole Nationale d'Equitation de Saumur :
 - un Cadre Noir présent sur trois sessions
 - un stage d'une semaine à l'E.N.E. de Saumur
- Intervention de cavaliers professionnels de CSO de la région Auvergne

formation par alternance
aux métiers du Cheval



MFR Saint-Flour

Route de Massalès - 15100 SAINT-FLOUR - Tél. 04 71 60 07 62 - Fax 04 71 60 93 91
mfr.saint-flour@mfr.asso.fr - www.mfr-saint-flour.fr



RÉUSSIR
autrement

CONTENU DE LA CERTIFICATION

Le DEJEPS s'articule autour de 4 UC (unité capitalisable) :

2 UC transversales, c'est à dire communes à toutes les mentions :

- UC 1 : Concevoir un projet de perfectionnement sportif
- UC 2 : Coordonner la mise en œuvre d'un projet de perfectionnement sportif

2 UC spécifiques à la mention :

- UC 3 : Conduire une démarche de perfectionnement sportif dans la discipline
- UC 4 : Encadrer la discipline en sécurité

UC1/2	Présentation par le candidat d'un dossier relatant la conception (UC1), la coordination de la mise en œuvre et l'évaluation (UC2) d'un projet de perfectionnement dans la discipline, concernant un groupe dont il a la charge, <i>Exposé + entretien</i>
3	Pédagogie / Enseignement Conduite d'une séance d'optimisation dans la discipline du CSO + <i>entretien</i> Ou Conduite d'une séance de perfectionnement dans la discipline du CSO + <i>entretien</i>
4	Technique Equestre Réalisation d'un parcours de CSO de type Grand Prix cote 1,20m (double, triple / 350m/mn) Séance de travail d'un cheval pour le CSO <i>Evaluation + séance + entretien</i>

Equivalences pour les épreuves finales :

- Brevet fédéral d'entraîneur niveau 2 (BFE2) CSO → UC1 et UC 3
- BEES1 ou BPJEPS mention Equitation + cinq classement dans le premier quart en « Amateur 1 Grand Prix » ou « Pro 3 » minimum ou équivalent → UC4

DÉROULEMENT

Contactez la MFR pour test d'entrée

Un partenariat avec l'**Ecole Nationale d'Équitation** a été mis en place, la formation alterne donc des journées avec des Cadres noirs de Saumur, des **spécialistes du CSO** et des **formateurs BEES 2nd degré de la MFR**.

RYTHME ET DURÉE DE LA FORMATION

La durée dépend du positionnement et du plan individuel de formation de chaque stagiaire.

Les jours de formation à la MFR de Saint-Flour sont bloqués au lundi et mardi, tous les 15 jours.

Un public initial : une année de BPJEPS avec préparation des tests du DEJEPS, et la deuxième année en DEJEPS. 24 mois, en alternance en structure équestre.

Un public de la formation professionnelle : 12 mois, de 20 à 55 jours en centre de formation, de 210 heures à 1500 heures en entreprise.

PERSPECTIVES D'EMPLOI ET POURSUITE D'ÉTUDE

Moniteur, entraîneur, coach dans la mention, salarié ou gérant de structure équestre

Suite vers le DESJEPS (ancien BEES 2nd degré)

INSCRIPTION

Demande de dossier d'inscription au 04-71-60-07-62

ECOLE NATIONALE D'EQUITATION
Le Cadre Noir-Saumur



formation par alternance *aux métiers du Cheval*

Route de Massalès - 15100 SAINT-FOUR - Tél. 04 71 60 07 62 - Fax 04 71 60 93 91
mfr.saint-flour@mfr.asso.fr - www.mfr-saint-flour.fr



**RÉUSSIR
autrement**